



Changement de propriétaire

Par **chantoune**, le 15/09/2013 à 17:54

[fluo]Bonjour,[/fluo]

J'habite depuis 8 ans un appartement qui vient d'être vendu et le nouveau propriétaire souhaite récupérer son appartement avant la fin de mon bail (reste 18 mois).

Il me harcèle téléphoniquement et menace d'augmenter considérablement mon loyer. il m'a même proposé un dédommagement financier si je quitte les lieux sous 15 jours. quels sont mes droits ? et recours . Merci de m'aider car cela est usant . Inutile de préciser que habitant Paris , il m'est impossible de trouver un logement convenable en si peu de temps.

Par **amajuris**, le 15/09/2013 à 18:10

bjr,

vous invitez votre propriétaire à lire la loi de 1989 sur les rapports locatifs.

il y apprendrait qu'il ne peut pas vous obliger à quitter l'appartement avant la fin de votre bail.

il a acheté ce bien occupé, qu'il a du acheter moins cher, il doit assumer son choix.

cdt

Par **chantoune**, le 15/09/2013 à 18:12

merci à vous de cette réponse , qui me reconforte...

Par **moisse**, le **15/09/2013** à **19:43**

Par contre vous pouvez négocier ce fameux dédommagement avec un accord vous permettant de quitter les lieux sans préavis, moyennant le versement d'une somme et :

- * restitution du dépôt de garantie
- * établissement d'un état des lieux de sortie net
- * participation aux frais de déménagement

Le tout à la remise des clefs.

Ceci dès que vous aurez retrouvé une autre location.

Cela se négocie souvent, plus ou moins bien certes, quand l'échéance du bail est assez lointaine.